Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215602632-20260630-D20260630_03-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Sainte Anne d'Auray

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/06/2026

Référence
20260630-03

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	20

Date de la convocation
23/06/2026

Date d'affichage
23/06/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 20 Contre : 0 Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le : 01/07/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 30 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anne d'Auray s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FORGET Kévin, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2026.

Présents : M. FORGET Kévin, M. LALYS Flavien, M. COLLEC Frédéric, Mme SAMSON Lucie, M. LE NEILLON Didier, M. BLANCHON Eric, Mme BULTOR Christelle, M. CADORET Jean-Pierre, Mme DESCHAMPS-NICOLAS Myriam, M. GASTINE Roland, Mme GUIMENEZ Delphine, M. JAHIER Pierre, Mme LE BLAY Emmanuelle, Mme LE TALLEC Mélanie, Mme LEFIEVRE Claire, Mme ROUEZ Camille, M. ROUX Nicolas, Mme SAMSON Emmanuelle et M. TRACOL Claude.

Excusés ayant donné procuration : Mme MALRY Célia (pouvoir à M. FORGET)

Absents : Mme LE FRAPPER Maria, M. LE ROUX Franck et M. DUVERGER Damien.

A été nommé secrétaire : Mme ROUEZ Camille

D20260630-03 – Taris de bootcamp – séjour à Belz

Mme SAMSON explique que le séjour BOOTCAMP est organisé par AQTA, qui prend en charge l'activité et l'hébergement.

Il s'agit d'un séjour d'une nuit à BELZ à destination des jeunes de 14-17 ans et l'encadrement sera assuré par Alice, responsable de l'espace jeunes. Il a été décidé de facturer l'ensemble du séjour à hauteur équivalente de 2 jours passés à l'espace jeunes.
Les familles emmèneront directement les jeunes sur place et auront la possibilité de s'appuyer sur l'aide de la responsable du service pour organiser un covoiturage.

Le coût de ce séjour est de 565.92 € et pourrait être financé de la manière suivante selon les montants de participation sollicités auprès des familles :

Participation familles suivant les participation proposées	248.00 €
Mairie	170.72 €
CAF PSO	147.20 €

Vacaf 0 à 950 la caf prend en charge 70% du prix du séjour (max 50 euros/jour)	16 €
0 à 600 €	16 €
601 à 900 €	27 €
901 € à 1300 €	31 €
1301 & +	35 €
Extérieurs	40 €

Après avoir entendu l'exposé de Mme SAMSON L.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** de ses membres présents et représentés, **approuve et valide** les différents tarifs présentés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Kévin FORGET